

Délibération n°03/03/2026-19

du mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures 35, le conseil d'administration, dûment convoqué le 20 février 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Dominique AUGÉY, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESUELLE, Pierre VASARELY

Monsieur le vice-président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Bilan CVEC 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.841-5, L. 841-10 et L. 8141-11

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant de 103€ en 2024/2025 et de 105 € en 2025/2026, les étudiants peuvent y être assujettis ou en être exonérés en fonction des cas.

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, une attestation d'acquittement de la CVEC.

La CVEC est reversée aux établissements d'enseignement supérieur et permet de financer de multiples actions pour améliorer la vie étudiante et de campus.

Ainsi, les actions menées doivent suivre les axes suivants :

- Accès plus facile aux soins et rénovation de la politique de prévention
- Accompagnement social
- Renforcement de l'action sociale des établissements et des Crous

- Soutien des initiatives culturelles et associatives des étudiants
- Développement de la pratique sportive
- Faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- Amélioration de l'accueil des étudiants

Le bilan 2024/2025 du soutien à la vie étudiante dont les crédits CVEC est le suivant :

	Dépenses		Recettes	
Culture	Mardi vision	202,04€	CVEC part fixe (46€/étudiant)	7 636,00€
Accueil	Bus marche de rentrée	490,00€	CVEC part complémentaire (26,47€/étudiant)	4 395,62 €
	Frais marche de rentrée	60,68€	ESAAix	795,80 €
Social	Récupérathèque (toiture)	1 835,74 €		
	Bourses diplômes	6 800,00 €		
	Bourses d'aide à la mobilité sur projet pédagogique	2 210,00 €		
	Fournitures diplômes et mémoires	1 228,96 €		
	TOTAL	12 827,42 €	TOTAL	12 827,42 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité,
VALIDE le bilan ci-dessus

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY

Signé par : Dominique AUGÉY

Date : 12/03/2026

Qualité : Président